



## Inscription aux ateliers des leçons Service de garde la Chanterelle 2019-2020

L'atelier des leçons est offert aux élèves de **2<sup>e</sup> à 4<sup>e</sup> année** qui sont inscrits au service de garde à la période du soir, il n'y a aucun frais supplémentaire. Cette activité éducative est au choix des parents. Seuls les enfants inscrits participeront à l'atelier. L'atelier des leçons a lieu les lundis 15h10 à 15h40 pour les élèves de 2<sup>e</sup> année et de 15h40 à 16h25 pour les élèves de 3<sup>e</sup> à 4<sup>e</sup> année et débutera le 9 septembre 2019

Sous la supervision d'une surveillante, cette période permet aux enfants de faire leurs leçons et de recevoir une assistance lorsque nécessaire. L'atelier assure un endroit propice à la réalisation des leçons. **Cette période se déroule dans le silence.**

**Afin d'éviter toute confusion sur la nature de ce service, le service de garde ne comprend pas :**

- Un accompagnement individuel ou un suivi particulier
- Un suivi entre les parents, les enseignants et l'enfant
- La signature des leçons

### **Retrait / ajout d'un enfant à l'atelier des leçons**

En tout temps, il est possible de retirer ou d'inscrire son enfant à l'atelier des leçons. Lors d'une annulation ou d'un ajout, **le parent devra en aviser la responsable du service de garde par écrit.**

### **Règles de participation à l'atelier des leçons**

- L'enfant doit prendre sa collation avant le début de l'atelier des leçons
- L'enfant ne peut retourner en classe pour chercher le matériel manquant
- L'enfant doit apporter en tout temps, son étui à crayons ainsi que le matériel nécessaire à la réalisation de ses leçons
- En l'absence de période de récitation ou les enfants qui auront terminé plus tôt pourront lire (*leur livre personnel*) ou demander un jeu éducatif (mot mystère, jeu mathématique, ...) auprès de la surveillante

### **Responsabilité des enfants**

- Respecte le contrat en assistant à l'atelier
- Participe à l'atelier des leçons selon les directives écrites un peu plus haut
- Réalise ses leçons efficacement et de manière appliquée
- Réalise ses leçons **en silence** dans le respect des autres

### **Responsabilité de la surveillante**

- Créer et assurer une atmosphère de calme et d'étude
  - Informer les parents du comportement de l'enfant lors de l'atelier des leçons
- \* Un billet pourrait être remis à l'enfant qui ne respecte pas les consignes

### **Responsabilité des parents**

- Respect du contrat fait avec l'enfant et le service de garde
- Vérifie les leçons de son enfant après l'atelier

***Ce contrat doit être lu et rempli par le parent et l'enfant***

✂-----

**S.V.P. retournez dès maintenant.**

J'autorise mon enfant à participer à l'atelier *des leçons* à tous les lundis pour l'année scolaire 2019-2020.

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Degré : \_\_\_\_\_

Nom de l'éducatrice au SDG : \_\_\_\_\_

Signature de l'enfant : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_